Paris, 18 juin 2015 - La FHP annonce la signature d'une convention nationale de partenariat avec la Fédération Française Handisport
(FFH)
afin de favoriser une pratique de l'activité physique au sein des cliniques et hôpitaux et privés en l'intégrant au projet thérapeutique

Selon les termes de cette convention, la FFH, fidèle à sa politique d'accès au sport pour tous, proposera ainsi des animations sportives adaptées aux besoins des patients
au sein des cliniques
.
De son côté, la FHP
réaffirme son engagement en vue
de favoriser un environnement propice pour l'amélioration de la santé et du bien-être des patients.
Les deux partenaires échangeront et valoriseront aussi leurs expertises pour sensibiliser les professionnels de santé sur les bénéfices de l'activité physique pour la santé des personnes en perte d'autonomie, temporaire ou non.

« Je suis très heureux de ce partenariat entre Handisport et l'ensemble de nos établissements, pour renforcer nos liens et mettre en partage nos expertises,
en particulier
avec les cliniques de soins de suite et de réadaptation
qui font
un travail remarquable pour promouvoir la réadaptation et la réinse
rtion des patients
», s'est félicité Lamine Gharbi, pré
sident de la FHP, qui regroupe 1.000 cliniques et hôpitaux privés accueillant chaque année 9 millions de patients.

« Le sport est porteur de vertus d'intégration sociale, par sa capacité à mobiliser autour de valeurs et d'objectifs communs. Il est un vecteur formidable qui aide à se réinsérer dans la vie et la société en généra l. C'est tout à fait fondamental dès lors que la
maladie isole ou marginalise
. Les patients

ne doivent pas être assignés
à résidence dans leur pathologie
»
,
a-t-il souligné,
lors de la
signature de la convention, dans le cadre de la
cérémonie de remise
des Trophées de l'hospitalisation privée
, au siège du Comité national olympique et sportif français (CNOSF), devant un parterre de 300 personnes.

De son côté, Gérard Masson, président de la FFH, s'est également réjoui de la signature de ce partenariat. « La FHP possède une grande expertise sur le champ du handicap. Nous-mêmes à la fédération , nous défendons la singularité de la personne en situation de handicap.
Il nous apparaît comme
essentiel d'apporter des réponses individualisées face aux différentes problématiques d'accès à l'activité physique et sportive, et non des r
éponses globales et collectives
».

Et d'ajouter : « Grâce à cette convention, nous pouvons améliorer le quotidien de nos publics par ces échanges d'expertise et la défense des bonnes pratiques.
Ensemble
,
devenons des acteurs engagés, volontaires pour partager nos savoirs avec le plus grand nombre
»
.

A propos de la Fédération Française Handisport

L'Association Sportive des Mutilés de France a été créée en 1954. Depuis, le mouvement

handisport n'a cessé d'évoluer. Aujourd'hui, la Fédération Française Handisport, association reconnue d'utilité publique, est membre du Comité National Olympique du Sport Français (CNOSF) et du Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF).

· 35.000 licenciés

· + de 60.000 pratiquants

· 29 sports de loisir ou de compétition dont 20 paralympiques

· + de 1.300 associations affiliées

· 26 Comités régionaux

· 87 Comités départementaux

· 16e aux Jeux Paralympiques d'été en 2012 à Londres

· 5e aux Jeux Paralympiques d'hiver en 2014 à Sotchi

A propos de la FHP

La FHP regroupe 1.000 cliniques et hôpitaux privés qui assurent chaque année la prise en charge de 9 millions de patients. Environ 150 .
000 salariés (personnels de soins, administratifs et techniciens) travaillent dans les établissement
s de santé privés et 40 .
000 médecins y exercent. Les cliniques et hôpitaux privés prennent en charge :

· 54% des interventions chirurgicales

· près de 66% de la chirurgie ambulatoire

· 2,5 millions de passages dans 130 services d'urgences

· Un accouchement sur quatre

· Près d'un tiers (32,5%) des soins de suite et de réadaptation

· Plus de 17% des hospitalisations psychiatriques

· Près de 20% de l'activité d'hospitalisation à domicile (HAD).